



Résiliation contrat militaire

Par **ANNALOUBELLE**, le **24/10/2012** à **22:29**

Bonsoir,

je suis actuellement sous contrat avec l'armée de terre pour 5 ans. J'ai déjà commencé ma cinquième année et ai résigné pour un an. Je ne souhaite cependant pas poursuivre.

A priori deux solutions s'offrent à moi :

- 1) résilier mon contrat de un an avant qu'il débute
- 2) demander un congé de formation de 6 mois + 6 mois complémentaire durant cette dernière année.

Mes questions sont les suivantes : Comment de temps à l'avance dois-je faire ma demande pour l'un ou l'autre des cas ?

D'après ce que je vois sur le net peu de militaires ont gain de cause ? Existe-t-il un moyen de me prémunir de cela et d'éviter que mon dossier traîne des mois ?

Je vous remercie par avance